



Communiqué de presse

Genève, le 23 avril 2024

Pro Natura et le WWF recourent pour protéger les batraciens à Plan-les-Ouates

Un centre d'hébergement temporaire pour migrants est projeté en partie dans un secteur d'importance nationale pour la protection des batraciens. L'autorisation de construire en procédure accélérée APA 328708 vise la construction de cinq bâtiments, dont quatre sont situés entièrement à l'intérieur du périmètre protégé. Pro Natura Genève et le WWF Genève ont déposé un recours auprès du Tribunal administratif de première instance (TAPI) aujourd'hui 23 avril 2024.

Le site OBat « GE49 - Bistoquette et Paradis » à Plan-les-Ouates a été inscrit à l'inventaire fédéral en 2007 et a fait l'objet d'une révision en 2017. Il comprend deux plans d'eau (l'étang du Paradis et l'étang de la Bistoquette) servant à la reproduction, et divers habitats terrestres et corridors de migration comme les bois du Milly ou les rives de *la Bistoquette*. Les derniers recensements dans le secteur ont relevé la présence de crapauds communs, de grenouilles rousses, de tritons alpestres, de tritons palmés, et de grenouilles vertes.

L'autorisation de construire en procédure accélérée APA 328708 vise la construction de cinq bâtiments d'hébergement temporaire pour migrants, dont quatre sont situés entièrement à l'intérieur du périmètre du site OBat, à proximité de l'étang de reproduction de *la Bistoquette*. Elle y autorise également la mise en place de jardins potagers et du stockage de matériaux en lisière de forêt. Un tel projet a des impacts, car il engendre des modifications du site et du terrain, détruisant de potentiels habitats propices aux amphibiens et entravant potentiellement leur migration, auxquels s'ajoutent les impacts indirects liés à l'augmentation de la fréquentation du site, au piétinement des surfaces naturelles, et aux nombreux dérangements (feux, déchets, etc.).

Zonage inadéquat

Ce projet de construction met par ailleurs en évidence un problème en lien avec les usages attribués aux différentes surfaces de notre territoire. Alors que la législation fédérale exige que les sites OBat soient conservés intacts, le site « GE49 - Bistoquette et Paradis » est partiellement affecté en zone à bâtir (zone 5 et D4B). L'ordonnance sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (OBat) demande que « les cantons veillent en particulier à ce que les plans et les prescriptions réglant le mode d'utilisation du sol au sens de la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) soient conformes à l'OBat » (art. 8 al. 2). Le plan d'affectation genevois n'est donc pas conforme aux prescriptions fédérales. Ainsi, avant d'envisager de nouvelles constructions dans de





tels secteurs, il est indispensable que le canton mette à jour le plan de zones, afin de redonner une affectation adéquate aux secteurs situés à l'intérieur de périmètres OBat. D'autres secteurs OBat dans le canton souffrent du même défaut.

(2850 signes, espaces compris)



Plans extraits du Système d'information du territoire genevois (SITG). A : emprise du secteur OBat « GE49 - Bistoquette et Paradis » à Plan-les-Ouates ; les secteurs de reproduction apparaissent en violet. B : localisation des 5 bâtiments autorisés dans le cadre de l'APA 328708.

Les sites OBat

En Suisse, quinze des dix-neuf espèces d'amphibiens indigènes sont menacées. Trois d'entre elles sont dépendantes de mesures de conservation sur le terrain, deux d'entre elles sont vulnérables, et une est en danger d'extinction.

L'inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (sites OBat) comprend 21 sites dans le canton de Genève. Ils servent à garantir aux espèces d'amphibiens menacées une survie à long terme et une possibilité d'expansion future. Selon la législation fédérale, ils doivent être conservés intacts et leur fonctionnalité doit être préservée.



Chemin Plonjon 4, 1207 Genève

Contacts:

- Pro Natura Genève : Fiore Suter, responsable Nature et Territoire, fiore.suter@pronatura.ch, 079 799 47 84
- WWF Genève: Jean-Pascal Gillig, secrétaire régional, jean-pascal.gillig@wwf.ch, 076 378 67 38

Liens utiles:

Liste rouge des amphibiens:

 $\underline{https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/publications/publications-biodiversite/liste-rouge-amphibiens.html$

Ordonnance sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale : $\frac{\text{https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2001/328/fr}}{\text{https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2001/328/fr}}$



Chemin Plonjon 4, 1207 Genève

pronatura-ge@pronatura.ch, www.pronatura-ge.ch

IBAN pour les dons CH90 0900 0000 1200 4485 3

Tél. +41 22 311 10 10